

# **PROCES VERBAL**

## **de la réunion du comite syndical**

### **du Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch**

**Du 8 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 8 mars à 19 heures, les membres du Conseil Syndical du SMGALT proclamés élus par l'organe délibérant des collectivités membres, se sont réunis à la Maison du Touch de Rieumes, salle de Conférence, sous la présidence de Monsieur DINTILHAC Pierre-Alain.

Date de la convocation : le 17 février 2022

Membres en exercice : 90

Il est procédé à l'appel nominal, auquel répondent : 33

Messieurs BALLONGUE Michel, BARON Cédric, BENAZET Jérémy, BESSEDE Jérôme, BONNEMAISON Serge, CASTEX Patrice, CHANTRAN Thierry, COURADETTE Franck, DAMIENS Gérard, DANGLA Jean, DELPECH Gérard, DESBARAX Hervé, DINTILHAC Pierre-Alain, DUMAS Jean-Louis, DUPRAT Michel, ESTRADE Roland, FERRERE Jean, GIRARD Christopher, GOY Jean-Paul, LACOMBE Bernard, LAJOUS Jean-Claude, LANGLET Alain, MAUMUS Jean-François, PASCAL David, QUIOT Thierry, RIPOUIL Jean-Louis, SAINT BLANCAT Claude et TURAGLIO Claude.

Mesdames BOYE Brigitte, CHOMETTE Hélène, COHEN Chantal, GRUE SEILHAN Véronique et VIGNAUX Marie-Claude.

Absents ayant donné pouvoir : 4

BOMPAY François donne procuration à ESTRADE Roland

BORALI Michel donne procuration à CASTEX Patrice

LAPUYADE Didier donne procuration à LAJOUS Jean-Claude

THEVENET Pascal donne procuration à TURAGLIO Claude

## **COMPTE-RENDU DE SEANCE**

- Un secrétaire de séance est désigné parmi les membres de l'Assemblée présents : Mr CHANTRAN Thierry.
- Le procès-verbal de la dernière assemblée Générale, en date du 2 décembre 2021, ne fait l'objet d'aucune remarque ; il est approuvé à l'unanimité.

### **1 - Vote des Comptes Administratifs**

Le Président sort de la salle et laisse Mr CHANTRAN Thierry présenter le Compte Administratif.

Le vote des comptes administratifs 2021 est effectué, après que le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré aient été présentés.

### **Budget M14 :**

• <b>Excédent global de 638 025,69 €</b>	
Section de fonctionnement, excédent de :	195 204,77 €
Section d'investissement, excédent de :	442 820,92 €

### **Budget M4 :**

• <b>Excédent global de 77 361,62 €</b>	
Section de Fonctionnement, excédent de :	56 769,00 €
Section d'investissement, excédent de :	20 592,62 €

Ces résultats sont identiques à ceux du Compte de Gestion établi par Monsieur le Receveur, comptable de notre Syndicat.

Hors de la présence du Président, après délibération et à l'unanimité, l'Assemblée approuve les comptes administratifs pour l'année 2021.

Le Président est appelé pour revenir dans la salle : le compte de gestion est voté à l'unanimité des présents.

## **2 - Affectation des résultats**

### ***a) Activité Aménagement du Touch M14***

Le Compte Administratif pour l'année 2021 fait ressortir un résultat global de 638 025,69 €, avec un résultat d'exécution du budget de fonctionnement de 195 204,77 €.

Le Président rappelle que le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté, en priorité, à l'apurement du déficit d'investissement, le solde pouvant être affecté en Investissement pour financement des investissements ou reporté en recettes à la section de fonctionnement.

Il propose d'affecter les 638 025,69 € du résultat d'exploitation 2021 (dégagé au 31 décembre 2021) comme suit :

- Une partie de l'excédent de fonctionnement, soit 45 577,77 € sur les 195 204,77 €, est reporté à la ligne 002 du BP : « Résultat de fonctionnement reporté ».
- Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 149 627 € est affecté en réserves, au compte 1068 : « Excédents de fonctionnement capitalisés », pour financer les investissements 2021.
- L'excédent d'investissement, soit 442 820,92 € est reporté à la ligne 001 du BP : « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

### ***b) Section Vente d'Eau M 49***

Le Compte Administratif pour l'année 2021 fait ressortir un résultat global d'exploitation 2021 de 77 631,62 €, avec un résultat d'exécution du budget de fonctionnement de 56 769 €.

Proposition d'affectation : je vous rappelle que le résultat de la section de fonctionnement (soit 56 769 €) doit être affecté, en priorité, à l'apurement du déficit d'investissement, le solde pouvant être affecté en Investissement pour financement des investissements ou reporté en recettes à la section de fonctionnement.

Je vous propose de reporter :

- une partie du résultat de la section de fonctionnement, soit 33 991 € sur les 56 769 €, en recettes à la section de fonctionnement à la ligne 002 du BP,
- le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 22 778 €, est affecté en recettes de la section d'investissement au compte 1068 : « excédents de fonctionnement capitalisés », pour financer les investissements 2022.
- le solde excédentaire de la section investissement, à savoir 20 592,62 €, en recettes de la section d'investissement au compte 001.

Adopté à l'unanimité.

### **3 - Vote du budget primitif**

La proposition du budget primitif 2022, qui est en équilibre autant en fonctionnement qu'en investissement, est projetée dans la salle de réunion, via le rétroprojecteur. Ainsi, tous les membres du Syndicat en prennent connaissance en même temps.

#### **Budget M14**

Les dépenses d'investissement : **848 747 €**  
(Chapitre 21 : 45 000€ - 23 : 771 566€ - 16 : 9 272€ - 020 : 22 909€)

Les recettes d'investissement : **848 747 €**  
(Chapitre 10 : 169 617€ - 13 : 120 000€ - 021 : 41 000€ - 040 : 75 310€ - 001 : 442 820€)

Les dépenses de fonctionnement : **575 718 €**  
(Chapitre 011 : 110 000€ - 012 : 280 000€ - 65 : 47 000€ - 022 : 22 048€ - 66 : 360€ - 023 : 41 000€ - 042 : 75 310€)

Les recettes de fonctionnement : **575 718 €**  
(Chapitre 013 : 41 000€ - 74 : 489 141€ - 002 : 45 577€)

#### **Budget M49**

Investissement dépenses : **2 143 508 €**  
(Chapitre 23 : 2 142 340€ - 020 : 1 168€)

Investissement recettes : **2 143 508 €**  
(Chapitre 040 : 25 000€ - 001 : 20 592€ - 16 : 2 063 940€ - 10 : 22 778€ - 021 : 11 198€)

Fonctionnement dépenses : **115 525 €**  
(Chapitre 011 : 73 335€ - 68 : 92€ - 022 : 5 900€ - 023 : 11 198€ - 042 : 25 000€)

Fonctionnement recettes : **115 525 €**  
(Chapitre 70 : 74 179€ - 74 : 7 355€ - 002 : 33 991€)

Section par section, les Budgets M14 et M49 sont adoptés à l'unanimité.

## **4 – Travaux sur cours d'eau**

- Travaux réalisés

### Bassin versant du Touch :

- Restauration sur le Touch (1<sup>ère</sup> année de travaux du PPG Touch et affluents)

➔ Commune de Plaisance du Touch (Coût : 14 900 € HT)

Nature de l'opération :

- Dévégétalisation et scarification des atterrissements
- Suppression des arbres menaçants et présents dans les enrochements
- Création d'un chenal de crue

-Réalisation d'un chantier participatif de plantation avec l'école élémentaire Prévert de Plaisance du Touch :

- Intervention en classe pour expliquer les bienfaits de la ripisylve,
- Plantations d'espèces locales et adaptées en bord de Touch,
- Gaines de protection installées sur les arbres).

- Restauration sur le Gélas et la Saverette (1<sup>ère</sup> année de travaux du PPG Touch et affluents)

➔ Communes de Casties-Labrande et de Castelnaud-Picampeau (Coût : 27 645 € HT)

Nature de l'opération :

- Suppression d'embâcles sur la Saverette
- Restauration sur le Gélas avec coupe au 1/3 inférieur en aval du camping de Casties-Labrande

- Travaux en cours

### Bassin versant de la Garonne :

-Restauration du bras mort de Couladère

➔ Commune de Couladère. (Coût : 1 040 € TTC)

Nature de l'opération :

- Plantation de végétaux semi-aquatiques
- Suivi de l'évolution du bras-mort

-Consolidation, extension, valorisation de la roselières, régulation de la jussie, sensibilisation

➔ Commune de Couladère. (Coût : 94 577 € TTC)

Nature de l'opération :

- Consolidation de la roselière (post crue)
- Aménagement d'un cheminement sur pilotis avec pupitres pédagogiques
- Plantation de végétaux semi aquatiques

- Travaux à venir

#### Bassin versant du Touch :

- Restauration sur le Touch et l'Ousseau (2<sup>ème</sup> année de travaux du PPG Touch et affluents)
- ➔ Communes de Plaisance du Touch. (Estimation en cours)

## **5 – Travaux sur les retenues**

Dans le cadre des travaux sur les 3 retenues à effectuer pour les remettre en conformité, le Président envisage de négocier un prêt, à hauteur de 515 985 euros.

⇒ Les membres du Conseil Syndical autorisent, à l'unanimité des présents, le Président du SMGALT à négocier un prêt et à signer tout document afférent à cette opération.

- Travaux en cours et à venir

#### **➔ La Bure**

- Maintenance anti-corrosion de la conduite (6 825 € HT)
- Reprise de l'enrochement de l'antibatillage (estimation en cours par la CACG)
- Pose plots de référence et nivellement NGF (estimation en cours par la CACG)
- Pose de 3 repères topographiques sur évacuateur de crues (estimation en cours par la CACG)

#### **➔ Fabas**

- Reprise de l'enrochement de l'antibatillage (estimation en cours par la CACG)
- Fin des travaux sur le mur bajoyer de Fabas (bandes hypalon) (3 873,45 € HT)

#### **➔ Tout ouvrage**

- Rédaction d'un rapport organisationnel de gestion interne des retenues avec consignes (2 519 € HT) + mise en place d'astreintes
- Installation échelle limnimétrique sur la Bure pour période de crue (732,21 € HT)  
- remplacement d'échelles limnimétriques sur les autres retenues (estimation en cours par la CACG)
- Contrôle systématique des 3 retenues (manipulation des vannes) (1 856,40 € HT)
- Contrôle de conformité électrique annuel des 3 retenues (600 € HT)

- Autour des retenues

#### **➔ Projet de classement en Espaces Naturels Sensibles / Conservatoire des zones humides**

Le lac de la Bure : 60 ha, marnage saisonnier (irrigation, eau potable), générant des milieux naturels remarquables

80% d'aides pour études, acquisition foncière, aménagements, gestion courante / mise en place d'un plan de gestion environnemental avec ouverture au public

- le Président sollicite le classement du lac de la Bure en Espace Naturel Sensible et inscription au Conservatoire des Zones Humides auprès du Département de la Haute-Garonne.

Adopté à l'unanimité des présents.

## 6 – Questions diverses

- Etudes 2022

→ A venir :

- Étude prévention inondations BV Aussonnelle
- Étude prévention inondations BV Touch
- Étude prévention inondations BV Louge
- Etude approfondie des systèmes d'endiguement (suite étude de préfiguration sur les 4 bassins versants)
- PPG Aussonnelle

→ En cours :

- Etude bassin versant de la Magdelaine
- PPG Louge
- PPG Garonne

→ Terminée :

- PPG Touch

- Communication et animation

- Diffusion de la plaquette de présentation du syndicat
- Animation avec diverses écoles
  - Ecole élémentaire de Plaisance-du-Touch (plantation Touch)
  - Collège de Cazères (plantation au bras-mort de Couladère)
  - Ecole élémentaire de Cazères/G et de Rieux Volvestre (conception de pupitres pédagogiques roselières)
- Fête de la nature à Léguevin 2<sup>ème</sup> édition, avec l'animation d'un stand « découverte pédagogique de la petite faune aquatique »
- Chantiers citoyens
  - Régulation de la Jussie et plantation de roselières (Rieux Volvestre, Salles/Garonne, Carbone)

- Conseils techniques

- Elaboration d'un cahier des charges et suivi des travaux pour la suppression d'un bouchon hydraulique et reprofilage du lit de la Louge sur la commune de Franquevielle.
- Conseil technique auprès de la commune de Longages pour la mise en place d'un chantier participatif d'entretien sur le ruisseau du Rabé.
- Conseils techniques auprès de nombreux riverains (Saint-André, Fontenilles, Aulon, ...).
- Conseils techniques auprès de Réseau 31 pour :
  - Renouvellement d'une conduite d'eaux usées passant sous le Touch à Plaisance du Touch (conseil pour passage de la conduite et restauration des berges avec plantations)
  - Réalimentation de la Louge via un canal de restitution, du canal de Saint-Martory, avec équipement de production hydro-électrique (conseil sur la méthode de restitution et suivi hydromorphologique à venir)



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 20 heures 15.

Le Président, Pierre-Alain DINTILHAC

